

respecter tous les droits universellement reconnus. Nous sommes sur la bonne voie. D'après le dernier rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), «près des deux tiers de l'humanité vit maintenant dans des pays bénéficiant d'une forme de gouvernement démocratique ou en voie d'en adopter une».

Ce rapport témoigne d'une réalité fort simple: les possibilités de développement social et économique d'un pays sont inextricablement liées à la liberté de ses citoyens de participer pleinement à tous les aspects de la société.

Les gouvernements qui sont réellement déterminés à prendre des mesures pour protéger les droits de la personne devraient recevoir l'aide et l'encouragement de la communauté internationale.

Depuis 1984, le Canada a versé plus de 100 millions de dollars en aide au développement dans le cadre d'activités visant à promouvoir les droits civils et politiques, à favoriser la démocratie et à édifier des sociétés civiles dynamiques.

Les Nations Unies doivent faire plus, beaucoup plus pour aider les pays en développement et ceux d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à améliorer leurs institutions responsables de l'administration de la justice et de la tenue d'élections libres et équitables.

Nous devons aussi encourager les institutions financières internationales à examiner les conséquences qu'entraîneront leurs politiques et leurs programmes sur les droits de la personne.

Au nombre des idées que le Canada tient à faire valoir à la Conférence figure celle d'étendre la coopération entre les institutions nationales indépendantes, telles la Commission canadienne des droits de la personne, et le nombre croissant de ces institutions dans d'autres régions du monde.

#### **Améliorer le système des droits de la personne de l'ONU**

Le renforcement de tout le système des droits de la personne de l'ONU constitue l'enjeu capital de la Conférence.

La situation serait peut-être différente dans l'ancienne Yougoslavie si le mécanisme de la diplomatie préventive, présenté dans l'Agenda pour la paix du Secrétaire général, avait été mis en place. Le Secrétaire général a proposé des mécanismes permettant de déceler les problèmes liés aux droits de la personne qui peuvent engendrer des exodes massifs et d'autres formes d'instabilité. Ces propositions doivent recevoir l'appui des participants à la Conférence.